

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Méthodologie des examens par les pairs réalisés par le CAD, mise à jour 2021

La méthodologie d'examen par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a été approuvée par le CAD à la suite d'une discussion lors d'une réunion le 8 décembre 2020, de l'incorporation des modifications proposées et d'une procédure écrite. À l'issue de la procédure écrite, aucune objection n'a été reçue et le document est désormais publié comme FINAL et NON CLASSIFIÉ.

Ce document donne des orientations sur le processus de préparation des examens par les pairs réalisés par le CAD et remplace DCD/DAC(2019)3/FINAL. Il s'adresse à toutes les parties intervenant dans le processus, en particulier le membre examiné, les examinateurs, les observateurs, le Secrétariat et, le cas échéant, les parties prenantes externes et les partenaires du membre examiné.

Personnes à contacter : Rahul Malhotra, Tél. : +33 1 45 24 15 07, Rahul.Malhotra@oecd.org
John Egan, Tél. : +33 (0) 1 85 55 64 26, John.Egan@oecd.org

JT03471428

Méthodologie des examens par les pairs réalisés par le CAD, mise à jour 2021

1. Rappel

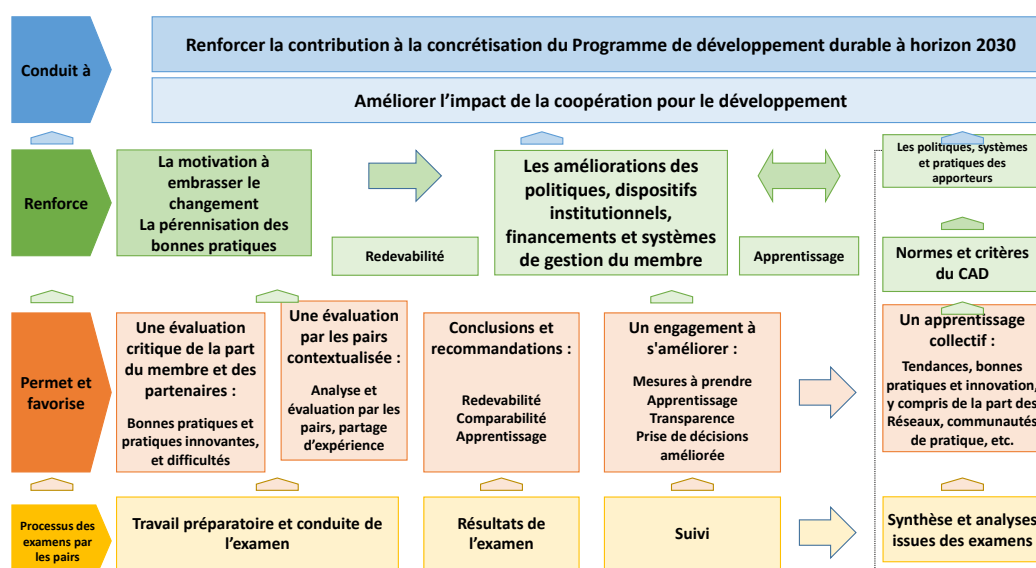
1. La présente note décrit l'objectif et la portée des examens par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, expose le processus d'examen par les pairs et fournit des orientations pour le déroulement de ces examens. Elle s'adresse à toutes les parties intervenant dans le processus - le membre examiné, les examinateurs, le Secrétariat et, le cas échéant, d'autres pays non membres du CAD apporteurs de coopération pour le développement qui observent le processus, et d'autres parties prenantes.

2. Le CAD est une enceinte où les pays apporteurs de coopération pour le développement et l'Union européenne se réunissent pour fixer des normes, mettre en commun leurs expériences et s'attaquer à des enjeux représentant un intérêt ou une préoccupation commune. L'objectif général du CAD est de promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, à l'élimination de la pauvreté, à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide [DCD/DAC(2017)26/REV2]. Leur appartenance au CAD oblige les membres à se soumettre à un examen par les pairs tous les cinq ou six ans, et à assumer le rôle d'examineur d'autres membres du CAD.

2. Une théorie du changement applicable aux examens par les pairs réalisés par le CAD

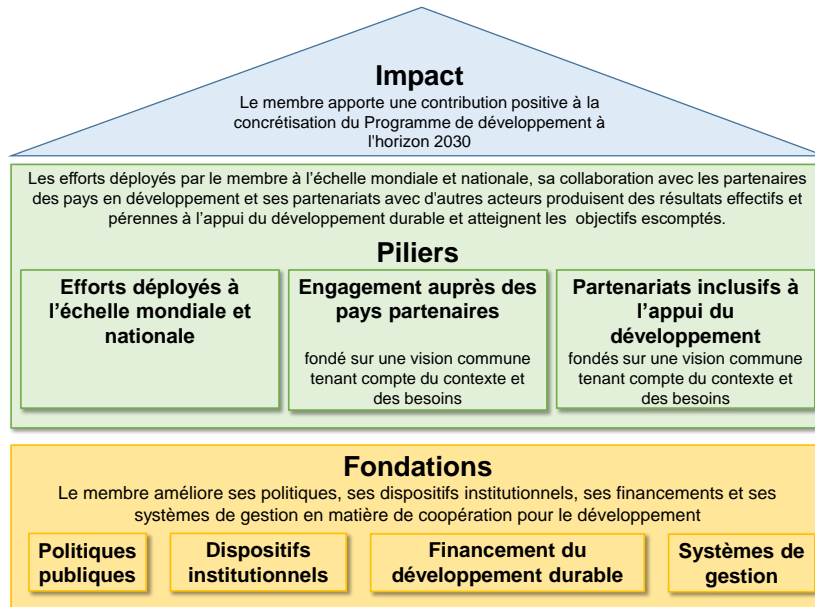
3. Les examens par les pairs réalisés par le CAD associent la reddition de comptes et l'apprentissage pour promouvoir un changement de comportement individuel et collectif de la part des membres du CAD destiné à améliorer leurs politiques, leurs systèmes, leurs financements et leurs pratiques à l'appui de la coopération pour le développement (Graphique 1).

Graphique 1. Une théorie du changement applicable aux examens par les pairs réalisés par le CAD



4. Les examens par les pairs portent sur la façon dont chaque membre du CAD met en œuvre ses objectifs de coopération pour le développement au niveau national, au niveau mondial, dans les pays en développement et dans le cadre de partenariats plus vastes, ainsi que la mesure dans laquelle ces efforts aident le membre du CAD examiné à atteindre les résultats escomptés. La qualité des partenariats et de la collaboration dans ces sphères dépend, à son tour, de politiques, de dispositifs institutionnels, de financements et de systèmes de gestion appropriés. Les examens sont menés sur la base d'un cadre analytique explicite et transparent qui définit les composantes de l'analyse et les critères d'évaluation, lesquels s'articulent autour de trois piliers et de quatre fondements (Graphique 2 et annexe A). Ce cadre analytique est garant de comparabilité entre les membres du CAD et est approuvé par le CAD pour une durée de deux ans.

Graphique 2. Cadre d'analyse à haut niveau applicable aux examens par les pairs réalisés par le CAD



5. Les examens permettent de demander aux membres de rendre des comptes concernant les engagements qu'ils ont souscrits. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des examens précédents, et de l'adhésion aux recommandations et aux instruments de l'OCDE et du CAD, et prônent des mesures visant à améliorer les performances. Les activités de suivi - une réponse des instances dirigeantes et un examen à mi-parcours, tous deux sur la base du volontariat - peuvent contribuer à alimenter la dynamique et encourager les membres à traduire les enseignements dégagés des examens en politiques, dispositifs institutionnels, financements et systèmes de gestion plus efficaces. En définitive, les examens par les pairs visent à contribuer à l'amélioration de l'impact de la coopération pour le développement, ce qui renforce la contribution à la concrétisation du Programme de développement durable à horizon 2030.

6. Les examens par les pairs concourent à l'apprentissage en faisant ressortir les domaines où sont mises en œuvre de bonnes pratiques, efficaces et innovantes. Ils sont étayés par d'autres activités d'apprentissage mutuel qui ont lieu dans le cadre des réseaux et des communautés de pratique du CAD, auxquelles ils livrent à leur tour des informations. Les enseignements tirés de chaque examen par les pairs sont rassemblés et résumés par le Secrétariat du CAD afin d'enrichir l'apprentissage entre les membres. L'apprentissage collectif qui a lieu dans le cadre des examens par les pairs, des réseaux stratégiques et des communautés de pratique du CAD produit des normes, à l'intention non seulement des membres du Comité, mais également de l'ensemble des acteurs de la coopération pour le développement.

7. Les examens sont régis par un ensemble de valeurs. Leur objectif est d'être crédibles, utiles et constructifs, et de mettre à profit des données concrètes et des analyses pour encourager l'amélioration continue. Ils respectent le contexte spécifique propre à chaque membre et reposent sur une confiance mutuelle dont témoigne l'accès unique accordé à l'équipe chargée de l'examen.

3. Processus des examens par les pairs

8. Deux membres du CAD font office d'examineurs lors de chaque examen. Le Secrétariat désigne longtemps à l'avance les membres qui feront l'objet d'un examen et ceux qui serviront d'examineurs pour une année donnée. Dans la mesure du possible, les examineurs sont associés à des examens d'un membre d'une taille et d'un niveau de complexité similaires ; les critères linguistiques et géographiques sont également pris en compte. Afin de renforcer l'apprentissage, les examineurs ne remplissent pas cette fonction deux fois d'affilée.

9. Chaque examen par les pairs se déroule en deux étapes (Graphique 3):

1. **Étape 1 : Définition des domaines sur lesquels l'examen portera en priorité.**

Chaque examen met en lumière les bonnes pratiques et les pratiques innovantes du membre examiné, et se concentre sur les domaines spécifiques qui aideront le membre à améliorer sa coopération pour le développement.

- Autoévaluation : Le membre soumet une autoévaluation qui répertorie ses points forts et les domaines de bonnes pratiques et de pratiques innovantes, ainsi que les domaines dans lesquels il se heurte à des difficultés et qu'il souhaite améliorer (annexe B).
- Évaluations par les partenaires : Un certain nombre de partenaires clés du membre sont invités à soumettre leur évaluation des points forts du membre et des domaines qui pourraient être améliorés (annexe C).
- Débats pour parvenir à un accord avec le membre : L'équipe chargée de l'examen rédige une note proposant les domaines sur lesquels l'examen devrait être ciblé. Cette note est examinée et approuvée à la fois par l'équipe chargée de l'examen et le membre examiné. Elle est finalisée et expose les points qui ont été approuvés en commun.

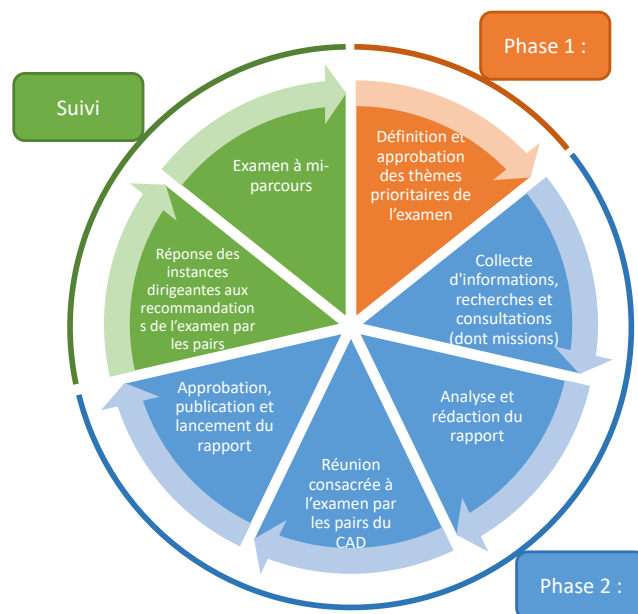
2. **Étape 2 : Déroulement de l'examen.** Le processus d'examen se déroule en plusieurs phases.

- Collecte d'informations, recherches et consultations : Cette étape comprend une mission d'une semaine dans les services centraux du membre et peut inclure jusqu'à deux missions dans des pays partenaires.
- Analyse et rédaction du rapport : L'équipe chargée de l'examen analyse toutes les informations reçues et rédige un rapport qui est transmis au membre afin de lui permettre de procéder à une vérification factuelle. Les conclusions sont débattues avec le membre préalablement à la formulation des recommandations par l'équipe chargée de l'examen.
- Réunion consacrée à l'examen par les pairs du CAD : Une réunion dédiée permet au Comité de débattre des conclusions et des recommandations de l'examen par les pairs, et au membre examiné d'exercer sa redevabilité. Toute modification apportée aux recommandations est examinée par le Comité et approuvée dans le prolongement immédiat de la réunion au cours d'une session de révision, qui réunit l'équipe chargée de l'examen et le membre. Cette réunion donne également la possibilité aux membres de mettre en commun de bonnes pratiques afin de renforcer l'apprentissage mutuel.
- Approbation, publication et lancement du rapport : À l'issue de la session de révision, le rapport est diffusé auprès des membres du Comité pour approbation au terme d'une procédure silencieuse. Il est ensuite publié sur le site web de l'OCDE

et, avec l'accord du membre, lancé par la présidence du CAD et des représentants de l'OCDE.

10. Dans le cadre du suivi de l'examen par les pairs, le membre peut apporter une réponse de la part de ses instances (annexe D) dans les six mois qui suivent la publication du rapport. Un examen à mi-parcours est mené par le Secrétariat, sur la base du volontariat, dans les trois ans.

Graphique 3. Processus des examens par les pairs du CAD



4. Rôle et responsabilités

11. La Direction de la coopération pour le développement (DCD) est responsable du déroulement du processus d'examen. Le Directeur, le Directeur adjoint et le Chef de la Division Examens, Résultats, Évaluation et Innovation pour le développement (RREDI) fournissent l'orientation générale et la supervision de la réalisation des examens. Au sein de la RREDI, le chef de l'équipe chargée de l'examen par les pairs coordonne le calendrier des examens et fournit l'assurance de la qualité pour chacun d'entre eux. Pour chaque examen, un analyste est chargé de faciliter au jour le jour le déroulement du processus d'examen et de rédiger le rapport.

12. L'équipe chargée de l'examen est constituée de deux représentants de chacun des membres du CAD désigné comme examinateur et d'un « noyau dur » composé de membres du personnel du Secrétariat. Elle peut inclure un représentant d'un autre pays apporteur de coopération pour le développement, ou d'une autre partie prenante (pays en développement partenaire ou organisation de la société civile), qui observe le processus. Pour des raisons à la fois stratégiques et logistiques, il importe que l'équipe reste d'une dimension aussi restreinte que possible.

13. Les examinateurs sont considérés comme des représentants du CAD dans son ensemble. Ils contribuent au processus d'examen en participant activement à tous ses

aspects, et en tirent également des enseignements. Ils doivent être de hauts responsables des services centraux, des bureaux locaux ou bien de délégations de l'OCDE ayant déjà acquis une expérience significative – d'au moins 10 ans – à divers postes de gestion, opérationnels et/ou stratégiques. Ils doivent avoir une aptitude avérée à influencer et à modeler les politiques et pratiques de coopération pour le développement à l'échelon national et/ou mondial, et être en mesure de partager leur propre expérience, exemples concrets à l'appui, avec le membre examiné. Ils doivent maîtriser la langue dans laquelle est rédigé l'examen (anglais ou français)¹. Conformément au Plan d'action pour la diversité hommes-femmes de l'OCDE [C(2014)72], les équipes chargées des examens par les pairs doivent respecter l'équilibre entre les sexes. Lorsque l'examineur est un pays membre du CAD doté d'un organisme de développement important, au moins un membre de l'équipe devra en être issu. Il est attendu des examinateurs qu'ils prennent en charge le coût de leur participation au processus d'examen par les pairs, y compris les billets d'avion, les transferts, l'hébergement, les repas et autres frais.

14. Un pays non membre du CAD peut demander à observer un examen par les pairs. Le Secrétariat facilite cette participation, conformément à la Stratégie de relations mondiales du Comité. Toute demande d'observation d'un examen - ainsi que toute offre d'accueillir un observateur par le membre examiné - doit être adressée au Secrétariat. La présence d'un représentant qui observera l'examen doit être décidée à l'avance, et acceptée par le membre examiné et les examinateurs ; le CAD doit en être informé. Ce statut offre au représentant la possibilité d'obtenir des informations de première main sur un autre système de coopération pour le développement, de communiquer et d'utiliser cette expérience au sein de ses institutions nationales et permet par conséquent de promouvoir les normes, les recommandations et les principes du CAD. Le statut d'observateur peut également aider le CAD à mieux connaître et mieux appréhender les apporteurs non membres de l'OCDE et contribuer ainsi aux partenariats visant à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. En outre, pour donner aux examens par les pairs un caractère plus inclusif, des représentants d'organisations de la société civile² et d'un pays partenaire en développement peuvent également être admis à participer aux examens par les pairs en qualité d'observateur, au cas par cas et à la discrétion du membre examiné.

16. Pour tous les examens, un point de contact est désigné par le membre examiné pour faciliter et coordonner le processus. Ce point de contact doit bien connaître le système de coopération pour le développement du membre, être capable d'assurer la coordination à son échelle et doit rester le même tout au long du processus.

17. Tout au long du processus, les examinateurs, le membre examiné et le Secrétariat confrontent leurs points de vue dans un esprit de collaboration, et mettent en commun leurs informations à tous les niveaux de façon à faciliter le déroulement de l'examen et de contribuer à le mener à bonne fin.

¹ Les examens par les pairs suivants peuvent être conduits en français, si désiré, et seront publiés en anglais et en français : Belgique, Canada, France, Luxembourg, Suisse et Union européenne. Les membres sont encouragés à en tenir compte lors de la nomination des examinateurs.

² La participation d'organisations de la société civile est conforme aux principes énoncés dans le [Cadre de dialogue entre le CAD et les organisations de la société civile de 2018](#).

5. Préparation et déroulement de l'examen

18. Au moins six mois avant le début de l'examen, le Secrétariat convient du calendrier avec le membre examiné et les examinateurs. Sont notamment fixées les dates de la soumission de l'autoévaluation et des évaluations des partenaires clés, de l'accord sur les domaines sur lesquels se concentrera l'examen, et de la mise à disposition de la documentation par le membre examiné. Les dates des missions auprès des services centraux et dans les pays sont également fixées, ainsi que celles de l'examen des documents et de la réunion du CAD.

19. Au moins trois mois avant la mission dans les services centraux, le membre examiné soumet au Secrétariat :

- a. Des informations mises à jour relatives à son profil. Ce profil est préparé par le Secrétariat et régulièrement mis à jour. Il expose les fondements de la politique de coopération pour le développement, les dispositifs institutionnels et les systèmes de financement et de gestion de chaque membre du CAD, afin de permettre la comparabilité entre eux.
- b. Le rapport statistique annuel (envoyé directement à la Division du financement du développement durable (FDD) de la DCD), afin de veiller à ce que l'examen soit établi sur la base d'informations actualisées.³
- c. Entre trois et six propositions de pays partenaires qui pourraient faire l'objet d'une mission. Les orientations à suivre pour sélectionner les pays pouvant accueillir une mission dans le cadre du processus d'examen par les pairs sont décrites dans le document [DCD/DAC(2010)19/FINAL].
- d. Les coordonnées des interlocuteurs des partenaires clés du membre (nationaux, internationaux et pays partenaires).

5.1. Définition des domaines sur lesquels l'examen portera en priorité

20. Au début de chaque examen par les pairs, le membre soumet une autoévaluation qui définit ses points forts et les domaines de bonnes pratiques et de pratiques innovantes, rend compte des progrès accomplis au regard de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen précédent et de l'adhésion aux recommandations de l'OCDE et du CAD, et répertorie les difficultés. Ces informations sont soumises au Secrétariat en anglais ou français au moins six semaines avant la mission dans les services centraux à l'aide d'un modèle d'autoévaluation (annexe B). Cette autoévaluation donne l'occasion au membre examiné de fournir à l'équipe chargée de l'examen par les pairs des informations contextuelles autres que celles contenues dans son profil, notamment sur les réformes ou les changements en profondeur qu'aurait pu subir son système de coopération pour le développement depuis le dernier examen. Elle est publiée sur O.N.E (*OECD Networking Environment*) au début du processus et classée comme étant « à usage officiel ».

21. En parallèle, l'équipe chargée de l'examen consulte un échantillon représentatif de partenaires clés du membre examiné - sélectionné par le membre - afin de recueillir leurs contributions concernant les domaines sur lesquels l'examen devrait porter en priorité, en procédant à une répartition équitable entre les points forts et les difficultés. En plus de la société civile, qui, depuis plusieurs années, a la possibilité d'apporter ses contributions par le biais de ses plateformes, ces partenaires sélectionnés doivent représenter tout l'éventail des organisations avec lesquelles le membre collabore ; il peut s'agir d'organisations

³ La soumission du rapport statistique annuel est accélérée si nécessaire.

multilatérales, de représentants officiels de pays en développement partenaires, de groupes de réflexion, d'entreprises et/ou d'établissements universitaires. Leur évaluation des points forts et des difficultés du membre sera recueillie à l'aide d'un modèle d'évaluation par les partenaires (annexe C).

22. L'autoévaluation et les évaluations des partenaires étayent un débat au sein de l'équipe chargée de l'examen consacré aux domaines sur lesquels l'examen pourrait porter en priorité. L'équipe documente ce débat dans un projet de note succinct, avant de se réunir avec le membre et de convenir avec lui des domaines sur lesquels se concentrera l'examen par les pairs. Après accord avec le membre, la note est rédigée dans sa version finale et postée sur O.N.E.

5.2. Collecte d'informations, recherches et consultations

23. La collecte d'informations, l'analyse et la rédaction du rapport sont ciblées sur les domaines prioritaires approuvés et sont guidées par le Cadre d'analyse (annexe A).

24. Les examens par les pairs sont un instrument fondamental pour permettre au CAD d'assurer le suivi de l'adhésion aux recommandations⁴ de l'OCDE et du CAD et à d'autres instruments. Du fait que leur portée diffère, les examens par les pairs opèrent un suivi adapté à chaque instrument et majoritairement assuré par un réseau stratégique du CAD. Le profil du membre comporte des informations sur la façon dont celui-ci met en œuvre les éléments des recommandations qui s'appliquent à son contexte, et est mis à jour régulièrement pour tenir compte des progrès accomplis. En outre, lorsqu'un domaine prioritaire de l'examen englobe des éléments d'une recommandation, l'examen par les pairs dégagera des enseignements sur l'adhésion et analysera de quelle manière la recommandation influence sur les travaux du membre. Enfin, lorsqu'un membre n'a pas précédemment rempli une annexe d'examen par les pairs sur sa mise en œuvre de la Recommandation du Conseil à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption de 2016, cette annexe sera jointe au modèle d'autoévaluation. Cette annexe dédiée a pour objectif de fournir un ensemble de données et d'informations de base sur les politiques et les pratiques du membre au regard de chaque disposition, et de déterminer les mesures prises et les progrès accomplis depuis l'adoption de la Recommandation.

25. **Consultations :** À côté des informations recueillies par le Secrétariat auprès de diverses sources aux fins d'analyse, les consultations qui ont lieu entre le membre examiné et l'équipe chargée de l'examen apportent une contribution inestimable au processus. Ces consultations se déroulent dans les services centraux et dans les pays partenaires avec le personnel du membre et ses institutions, ses partenaires et ses principales parties prenantes. Elles constituent la clé de voute de la phase de collecte d'informations de l'examen par les pairs. Aux fins de leur efficacité et de leur productivité, l'équipe chargée de l'examen devrait adresser au membre examiné une liste provisoire de questions (et de tout autre point

⁴ Pour 2021-22, des informations sur la mise en œuvre des recommandations suivantes seront incluses dans le profil du membre, et, lorsqu'elles auront trait à un domaine considéré comme prioritaire, dans le rapport d'examen par les pairs : [Recommandation du Conseil à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption de 2016](#) ; [Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire \(2019\)](#) ; [Recommandation du CAD de 2019 sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix](#) ; [Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable de 2019](#) ; [Recommandation du Conseil concernant l'évaluation environnementale des projets et programmes d'aide au développement de 2020](#).

présentant un intérêt) suffisamment à l'avance, au moins une semaine avant chaque mission. Ces missions peuvent se dérouler à distance le cas échéant.

- **Mission auprès des services centraux :** La mission auprès des services centraux du membre soumis à l'examen a pour objectif de permettre à l'équipe chargée de l'examen d'approfondir sa compréhension des bonnes pratiques et des pratiques innovantes mises en œuvre par le membre, ainsi que des difficultés auxquelles il se heurte dans une sélection de domaines. Les discussions visent essentiellement à aider le membre à s'améliorer et à répertorier les bonnes pratiques à maintenir. Le Secrétariat travaille directement avec le point de contact du membre examiné afin d'organiser la visite qui, lorsqu'elle est menée en personne, dure habituellement de quatre à cinq jours et à laquelle participent tous les membres de l'équipe d'examineurs.
- Il appartient au pays membre examiné de s'occuper de tous les aspects de l'organisation de la mission, y compris du calendrier des réunions en interne et externe, et des transports sur place. Les sessions d'ouverture et de clôture se tiennent généralement en présence du responsable du ministère/de l'organisme. D'autres réunions ont lieu au sein du ministère/de l'organisme de coopération pour le développement et avec d'autres départements du gouvernement, l'organe national de vérification des comptes, des parlementaires et des représentants de la société civile, y compris la plateforme de la société civile, le secteur privé, la communauté de la recherche, des groupes de réflexion et des membres de la sphère universitaire qui connaissent les travaux du membre examiné et les principales thématiques sélectionnées pour faire l'objet de l'examen.
- L'équipe chargée de l'examen présente ses premières conclusions ou « impressions » aux représentants du membre examiné lors de la séance de clôture, ce qui offre une occasion de répondre à d'éventuelles questions et de débattre. Le document sur lequel s'appuient essentiellement ces débats est soumis au seul membre examiné ; il ne s'agit pas d'un document officiel de l'OCDE et il ne doit pas être diffusé plus amplement ni publié.
- **Mission sur le terrain :** Après la mission auprès des services centraux, l'équipe chargée de l'examen entreprend généralement une mission sur le terrain afin d'appréhender comment sont mises en œuvre les politiques. Une mission sur le terrain dure habituellement une semaine lorsqu'elle est menée en personne. La nécessité de réaliser une mission est examinée au cas par cas ; une ou plusieurs visites supplémentaires peuvent avoir lieu si l'équipe chargée de l'examen et le membre se mettent d'accord. Le recours à d'autres modalités comme les réunions virtuelles peut être envisagé lorsque les déplacements sont impossibles, pour un membre dont les programmes-pays sont limités, ou afin de consulter un nombre plus important de pays. Il s'agit pour l'équipe de se pencher sur les aspects qui présentent un intérêt au regard du thème prioritaire de l'examen, et que l'on peut retrouver dans d'autres contextes nationaux. À cette fin, des visites sur le terrain consacrées à des projets individuels au cours d'une mission dans un pays peuvent être envisagées dans les cas où elles permettraient à l'équipe chargée de l'examen de mieux comprendre les thèmes prioritaires abordés au titre de l'examen.
- L'équipe rencontre des représentants officiels du membre examiné, et une large palette d'acteurs locaux, notamment des responsables du gouvernement du pays partenaire, des parlementaires, des représentants de la société civile et d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux.

- Une mission sur le terrain est organisée par le représentant sur place du membre examiné, qui est chargé de tous les aspects logistiques, notamment la notification des autorités du pays partenaire. Le programme de la mission est convenu entre le Secrétariat et le représentant du membre examiné afin de veiller à ce qu'il porte sur les domaines prioritaires de l'examen.
- Comme pour la visite auprès des services centraux, l'équipe chargée de l'examen présente ses premières conclusions ou « impressions » aux représentants du membre examiné à l'issue de la mission, ce qui offre une occasion de débattre et de répondre à d'éventuelles questions.

5.3. Analyse et rédaction du rapport

26. À l'issue des missions auprès des services centraux et sur le terrain, l'équipe chargée de l'examen assure un suivi auprès des parties prenantes si nécessaire, et mène des recherches supplémentaires en tant que de besoin.

27. Le Secrétariat analyse les informations recueillies au cours des missions et auprès d'autres sources. Il rédige le rapport en consultation avec les examinateurs. Le corps du rapport portera sur les domaines prioritaires de l'examen, présentés de manière appropriée au regard des piliers et des fondations. Les examinateurs passent en revue le projet de rapport qui est adressé au membre examiné afin qu'il procède à une vérification factuelle. Les principales conclusions sont examinées avec la haute direction du membre examiné préalablement à la rédaction des recommandations et avant que le rapport soit rédigé dans sa forme définitive. Le rapport contient une synthèse, des infographies, un lien vers le profil du membre et un tableau des recommandations approuvées par le CAD.

5.4. Réunion consacrée à l'examen par les pairs du CAD

28. Tous les membres du Comité, y compris le membre examiné, peuvent avoir accès au projet de rapport d'examen par les pairs sur O.N.E. entre trois et quatre semaines avant la réunion d'examen par les pairs.

29. Le processus d'examen est couronné par une réunion d'une demi-journée, conduite par le/la Président(e) du CAD, qui a lieu au siège de l'OCDE à Paris. Le projet de rapport et ses recommandations sont présentés par les pairs et examinés au sein du Comité. Une discussion thématique a lieu sur un thème sélectionné par le membre examiné pour faciliter l'apprentissage et le partage des bonnes pratiques⁵.

30. La délégation du membre examiné est généralement conduite par un responsable au rôle politique, secondé par du personnel compétent du principal ministère ou organisme chargé du développement, des représentants d'autres départements publics le cas échéant, et son Délégué auprès du CAD. Les membres sont encouragés à inviter leurs partenaires clés aux réunions consacrées à l'examen par les pairs dans la délégation ou en qualité d'observateurs. Ils sont encouragés à favoriser la participation à la réunion de représentants de pays partenaires dans lesquels une mission a eu lieu au cours de l'examen par les pairs. Cette participation doit être examinée et acceptée par le Secrétariat avant la réunion. Si un pays non membre de l'OCDE participe à la réunion, la procédure à suivre pour l'inviter à

⁵ L'apprentissage est également appuyé par un programme d'apprentissage entre pairs axé sur les problématiques dégagées des examens conduits chaque année, et replacées dans le contexte plus large d'enseignements et de tendances mis en évidence par ailleurs. Cet apprentissage peut prendre la forme de webinaires, de documents explicatifs, de manifestations consacrées à l'apprentissage, d'études de cas et d'exemples illustrés de bonnes pratiques et de pratiques encourageantes.

une réunion formelle du CAD sera appliquée conformément à la Stratégie de Relations mondiales et au Plan de participation du Comité.

31. La délégation a ainsi la possibilité de présenter sa réponse au rapport, et d'engager un débat avec le CAD. Si ce sont les examinateurs qui conduisent le débat, d'autres membres du Comité sont invités, et même encouragés, à soulever des questions, proposer des commentaires et faire part de leur propre expérience à des fins de redevabilité et d'apprentissage mutuel. Par souci de transparence, tous les changements de formulation ou désaccords avec les recommandations doivent être évoqués par le membre examiné au cours de la réunion consacrée à l'examen. Il s'agit ainsi de garantir que seules les questions jugées légitimes par les autres membres sont prises en compte. Le CAD accepte les changements de tout élément de fond du rapport et de ses recommandations au cours de cette réunion.

5.5. Approbation, publication et lancement du rapport

32. Juste après la réunion consacrée à l'examen, le Secrétariat organise une séance rédactionnelle afin d'intégrer les éventuels commentaires du membre et du CAD dans le rapport d'examen. Les examinateurs, les représentants du membre examiné et le Secrétariat, qui en assure la présidence, participent à cette séance rédactionnelle. Le texte révisé du rapport est ensuite envoyé aux délégués au CAD pour approbation définitive selon la procédure écrite. Passé un délai de trois jours, le Secrétariat ne peut plus prendre en compte de nouvelles modifications.

33. Le rapport d'examen par les pairs est alors diffusé sur O.N.E. sous sa forme définitive. Le texte intégral du rapport est ensuite posté sur le site web de l'OCDE ainsi que, sous réserve de l'accord du membre examiné, celui de l'autoévaluation. La publication du rapport s'effectue en principe parallèlement au lancement du rapport dans la capitale du pays membre examiné, lequel est organisé dans les six semaines suivant la réunion du CAD consacrée à l'examen. Le rapport est publié sur *OECD iLibrary* et peut être également imprimé séparément en version papier à la demande – et aux frais – du membre examiné.

34. Un lien vers le rapport d'examen par les pairs est systématiquement envoyé par le Secrétariat à l'ensemble des parties prenantes ayant participé à des entretiens en vue de l'examen, notamment dans les services centraux et les pays partenaires, ainsi qu'aux partenaires ayant soumis des évaluations.

35. Il est désormais de pratique courante que le membre examiné invite le(la) Président(e) du CAD et/ou le Secrétariat à participer à la manifestation organisée pour le lancement du rapport devant les journalistes, les représentants de la société civile et autres parties prenantes. C'est une façon de renforcer la transparence dans le pays en question, de sensibiliser le public aux efforts déployés en matière de coopération pour le développement et d'associer les parties prenantes aux activités de suivi de l'examen. Les membres sont également encouragés à assurer le lancement du rapport d'examen par les pairs dans le cadre parlementaire, en présence de parlementaires, de représentants du gouvernement et de la société civile, en s'adaptant le cas échéant à la spécificité du contexte national. Les membres sont en outre encouragés à lancer et diffuser dans leurs pays partenaires les examens dont ils ont fait l'objet.

5.6. Suivi

36. Chaque membre est invité à soumettre, sur la base du volontariat, une réponse des instances dirigeantes aux recommandations de l'examen par les pairs qui expose le suivi envisagé (annexe D). Cette réponse des instances dirigeantes doit être fournie au Secrétariat

dans les six mois suivant la publication de l'examen par les pairs du CAD. Elle a pour but de renforcer la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs, et de permettre un suivi et un soutien plus étroits de la part du Secrétariat, notamment par le biais du processus d'examen à mi-parcours. Elle aide également le Secrétariat à évaluer la mesure dans laquelle les examens de l'aide influent sur les améliorations. Avec l'accord du membre examiné, la réponse des instances dirigeantes est publiée en ligne, aux côtés du rapport d'examen par les pairs.

37. Les examens à mi-parcours, même s'ils sont réalisés sur la base du volontariat, font de plus en plus partie intégrante du processus normal des examens par les pairs. Deux à trois ans après la réunion d'examen par les pairs, un représentant à haut niveau du Secrétariat se réunit en personne ou à distance avec le membre examiné afin de s'entretenir de la mise en œuvre des recommandations. Préalablement à cette réunion, le membre examiné soumet les informations requises sur les changements survenus au niveau du contexte et les actions entreprises, ou prévues, pour donner suite aux recommandations contenues dans l'examen. À la suite de cette visite, une note est soumise au CAD. Avec l'accord du membre examiné, la lettre relative à l'examen à mi-parcours est publiée en ligne, aux côtés du rapport d'examen par les pairs et de la réponse des instances dirigeantes.

6. Contribution aux coûts de l'examen par les pairs

38. Les examens par les pairs sont un résultat fondamental du Programme de travail et Budget du CAD pour 2021-22. Tous les résultats fondamentaux sont financés par des ressources de Partie I (contributions obligatoires) et des contributions volontaires.

39. Il est attendu du membre examiné qu'il prenne en charge les coûts supplémentaires induits par les missions dans les services centraux et les pays partenaires, comme la location d'un lieu de réunion, le transport hors de la capitale, les repas officiels et l'interprétation (dans une langue autre que l'une des deux langues prévues pour l'examen – l'anglais ou le français). Le membre doit également prendre en charge le coût du lancement officiel de l'examen par les pairs – dans la capitale et, selon le cas, dans un pays partenaire – ainsi que la traduction et l'impression du rapport dans la langue nationale.

40. Des tarifs préférentiels sont accordés par l'OCDE au membre pour l'impression du rapport.

Annexe A. Cadre d'analyse applicable aux examens par les pairs réalisés par le CAD

Composantes de l'analyse

Piliers

<p>I. Efforts déployés à l'échelle mondiale et nationale Le membre adopte une démarche stratégique dans son engagement à l'échelle mondiale et nationale afin de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en œuvrant en faveur des biens publics mondiaux et en relevant des défis mondiaux.</p>	<p>II. L'engagement du membre auprès des pays partenaires concourt à l'obtention de résultats au regard du développement durable, tout en répondant aux besoins de nature humanitaire ; il est adapté au contexte, aux priorités et aux besoins propres à chaque pays ; il complète son engagement aux échelons régional et mondial ; et est conforme aux principes d'une coopération efficace au service du développement, aux principes et bonnes pratiques de l'action humanitaire (GHD), et aux normes et principes du CAD, y compris à l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.</p>	<p>III. Partenariats inclusifs à l'appui du développement La stratégie retenue par le membre pour agir en partenariat avec les acteurs de la coopération pour le développement soutient leur diversité et leur complémentarité, ainsi que le rôle et les capacités de chacun ; et elle concorde avec les principes d'une coopération efficace au service du développement, les normes et principes du CAD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p>
<p>I.1 Biens mondiaux et défis pour le développement durable I.2 Cohérence des politiques au service du développement durable I.3 Éducation à la citoyenneté mondiale, sensibilisation et soutien de la population</p>	<p>II.1 Partenariat bilatéral II.2 Obtention de résultats pérennes en matière de développement durable II.3 Prise en compte des contextes fragiles et humanitaires</p>	<p>III.1 Institutions multilatérales III.2 Autres partenaires au développement bilatéraux III.3 Entités infranationales dans les pays fournisseurs III.4 Société civile (y compris fondations) III.5 Secteur privé III.6 Établissements de recherche et milieux universitaires</p>

Fondations

A. Stratégie Les orientations politiques, les axes et les stratégies autour desquels s'articulent la coopération pour le développement et l'aide humanitaire reposent sur une vision à long terme et sont ciblés sur des résultats clairs et recherchés. Ils sont conformes aux engagements internationaux et nationaux, y compris au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aux principes et bonnes pratiques de l'action humanitaire (GHD).	B. Dispositifs institutionnels Le membre a mis en place des dispositifs à l'échelle de l'ensemble de l'administration qui sont cohérents et coordonnés, en vue de fournir une coopération pour le développement et une aide humanitaire efficaces et efficientes.	C. Financement du développement durable Le membre alloue et mobilise des ressources financières conformément à ses engagements internationaux et nationaux en faveur du développement durable et au Programme d'action d'Addis-Abeba.	D. Systèmes de gestion Le membre a mis en place des procédures et mécanismes efficaces et transparents pour assurer la mise en œuvre de sa coopération pour le développement et de son aide humanitaire
A.1 Cadre d'action A.2 Orientations et base de la prise de décision	B.1 Leadership, responsabilité, complémentarité et redevabilité concernant la coopération pour le développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration B.2 Ressources humaines, capacités et compétences B.3 Consultation et participation des parties prenantes	C.1 Volume et répartition de l'APD C.2 Approche du financement du développement durable C.3 Incitation à la mobilisation de financements additionnels à l'appui du développement	D.1 Assurance qualité D.2 Gestion des risques et diligence raisonnable D.3 Adaptation et innovation D.4 Résultats, évaluation, gestion des connaissances et apprentissage

PILIERS

PILIER I. Efforts déployés à l'échelle mondiale et nationale

Le membre adopte une démarche stratégique dans son engagement à l'échelle mondiale et nationale afin de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en œuvrant en faveur des biens publics mondiaux et en relevant des défis mondiaux.

I.1 Biens mondiaux et défis pour le développement durable

Le membre opère au sein de partenariats et contribue activement à promouvoir les biens mondiaux et régionaux et à relever les défis.

- À proportion de ses capacités, le membre s'engage dans des efforts collectifs pour défendre les biens mondiaux et relever les défis mondiaux pertinents pour les pays en développement, en faisant avancer le débat international, en aidant à établir des accords ou à améliorer les cadres collectifs, et en utilisant des données factuelles et son leadership pour encourager d'autres acteurs à les mettre en œuvre. Lorsque son degré d'engagement sur une question s'y prête, il aide à la réalisation de progrès significatifs pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

I.2 Cohérence des politiques au service du développement durable

- Le membre prend en compte les objectifs de la coopération pour le développement dans ses politiques extérieures et nationales portant sur des domaines susceptibles d'affecter les pays en développement, conformément à la Recommandation de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable. Le membre veille à ce que les synergies et les arbitrages entre ses politiques et les perspectives de développement durable des pays en développement soient évalués ; il associe efficacement les parties prenantes et ajuste ses politiques de façon à renforcer la cohérence dans les domaines susceptibles d'affecter les pays en développement.

I.3 Éducation à la citoyenneté mondiale, sensibilisation et soutien de la population

Le membre favorise la sensibilisation du public, sa participation cruciale et son soutien à l'appui du développement durable à l'échelle mondiale.

- Le membre permet à la population et aux parties prenantes d'être informées des engagements mondiaux à l'appui du développement durable, de les comprendre, de les soutenir et d'agir en leur faveur.
 - Le membre permet à la population et aux organisations qui demandent des comptes aux pouvoirs publics de comprendre en quoi les efforts de coopération pour le développement du membre œuvrent au développement durable à l'échelle mondiale et d'y apporter une contribution cruciale.
-

PILIER II. Engagement auprès des pays partenaires

L'engagement du membre auprès des pays partenaires concourt à l'obtention de résultats au regard du développement durable tout en répondant aux besoins de nature humanitaire ; il est adapté au contexte, aux priorités et aux besoins propres à chaque pays ; il complète l'engagement du membre aux échelons régional et mondial ; et est conforme aux principes d'une coopération efficace au service du développement⁶, aux principes et bonnes pratiques de l'action humanitaire (GHD), et aux normes et principes du CAD, y compris à l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

II.1 Partenariat bilatéral

Dans les pays partenaires, l'engagement politique, la stratégie et la programmation du membre soutiennent l'*appropriation* et sont fondés sur le contexte national, reflétant les priorités, les besoins et les capacités des pays partenaires en matière de développement durable à tous les niveaux de l'administration, ainsi que les accords internationaux.

- Le membre dispose d'un document complet, librement accessible, fondé sur une large consultation et une analyse robuste, qui définit la totalité de son engagement dans chaque pays partenaire. Ce document indique en quoi les interventions du membre contribueront collectivement à la réalisation du Programme 2030, quels sont les résultats attendus en matière de développement et quelles ressources le membre fournira.
- Le membre établit clairement ses priorités thématiques et géographiques dans chaque pays, en fonction de ses atouts et en tenant compte de la contribution d'autres fournisseurs.
- Le membre collabore avec les parties prenantes - tant individuellement que dans le cadre de partenariats multipartites - afin de mener à bien sa stratégie par pays et d'autres initiatives et partenariats mondiaux, multilatéraux et nationaux et de veiller à ce que des synergies s'en dégagent.
- Le membre participe à des mécanismes de *reddition mutuelle de comptes* et fait preuve de *transparence* dans ses activités de coopération pour le développement.

II.2 Obtention de résultats pérennes en matière de développement durable

L'engagement du membre dans les pays partenaires renforce les conditions de résultats propices à l'instauration d'un développement durable et à la résilience, conformément aux principes directeurs pour une gestion axée sur les résultats en matière de développement durable.

- Le membre apporte sa contribution à l'obtention de résultats pérennes en matière de développement durable, conformément aux cadres mondiaux et régionaux, et aux priorités en matière de développement des pays en développement et de ceux dont les besoins sont les plus grands.
- Le membre aligne son cadre d'indicateurs sur les cadres de *résultats des pays partenaires*.
- Les partenariats noués par le membre avec les gouvernements partenaires à tous les échelons et avec d'autres parties prenantes contribuent au renforcement des capacités nationales ; le membre donne les moyens à tous ses partenaires de renforcer leurs capacités institutionnelles et de consolider et d'utiliser leur système national, et il les y encourage.
- L'engagement du membre témoigne d'une stratégie claire et délibérée de s'attaquer à la pauvreté et de tenir l'engagement de ne laisser personne de côté, en ciblant en particulier son action sur les femmes et les filles et leur autonomisation.
- Le membre favorise et soutient une innovation d'initiative locale et œuvre à l'appui d'approches participatives.

II.3 Prise en compte des contextes fragiles et humanitaires

L'intervention du membre dans les contextes fragiles ou affectés par une crise permet d'apporter des solutions aux vulnérabilités immédiates et d'aider les pays partenaires à créer des conditions propices à des avancées en matière de résilience face aux différentes dimensions de la fragilité.

- Les efforts déployés à l'échelle mondiale par le membre et son engagement dans des contextes fragiles ou affectés par une crise contribuent à réduire le risque de crise et de conflit, ainsi que l'impact de ces derniers, soutiennent la résilience aux échelons local et national, et sont axés sur le renforcement de la paix et la prévention des conflits.
- La stratégie et la programmation du membre s'alignent sur les principes énoncés dans la Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, en cherchant à remédier aux risques et aux vulnérabilités.
- Le membre contribue à minimiser l'impact humanitaire des chocs et des crises, il sauve des vies, atténue les souffrances et préserve la dignité humaine dans des contextes de crise ou de catastrophe. Il détermine ses financements humanitaires sur la base d'une évaluation objective des besoins, en tenant compte de la capacité des partenaires éventuels, et améliore la prévisibilité, la disponibilité en temps voulu et la flexibilité de ses financements. Il est doté de dispositifs efficaces permettant une réponse rapide en cas de crise, notamment pour ce qui est de l'alerte précoce, de l'état de préparation et de la protection civile, ainsi que de mécanismes visant à répondre à des besoins humanitaires prolongés.

⁶ Les quatre principes sont : Appropriation par les pays ; ciblage sur les résultats ; partenariats inclusifs ; transparence et responsabilité mutuelle. Ils sont en italique dans le texte.

PILIER III. Partenariats inclusifs à l'appui du développement

La stratégie retenue par le membre pour agir en partenariat avec les acteurs de la coopération pour le développement met à profit et soutient leur diversité et leur complémentarité, ainsi que le rôle et les capacités de chacun, elle encourage les approches à plusieurs parties prenantes et concorde avec les *principes d'une coopération efficace à l'appui du développement*⁷, les normes et principes du CAD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- L'approche du membre en matière de partenariat est cohérente et constante, et permet au membre de concrétiser sa vision, sa mission et sa stratégie.
- Le membre expose une logique qui préside à l'identification des partenaires et propose une vision claire du rôle de chaque acteur, et comprend clairement la contribution de chaque partie à l'obtention des résultats et au partage des risques.
- Les partenariats mis en place par le membre, individuellement et dans leur ensemble, contribuent à la réalisation de ses objectifs d'action publique et témoignent d'une approche cohérente en matière de politiques, d'initiatives et de processus.
- Le membre prend en compte la mission propre à chaque acteur, favorise un environnement propice à l'accomplissement de leur mission, encourage les approches innovantes et investit dans les partenariats de telle sorte qu'ils renforcent les capacités et les institutions.

III.1 Système multilatéral

Les partenariats multilatéraux du membre sont cohérents à l'échelle de l'administration et complètent le portefeuille du membre. La coopération inter-institutions et entre membres et l'engagement auprès des partenaires multilatéraux respectent leur mandat, promeuvent des réformes à l'échelle du système ayant fait l'objet d'un accord et favorisent des approches conjointes, si bien que les différentes organisations et le système multilatéral dans son ensemble sont plus efficaces.

- L'engagement et le financement du membre étayent la gouvernance et l'efficacité des organisations multilatérales et renforcent leur capacité à accomplir leur mandat, notamment en fournissant des contributions au budget central et des financements préaffectés conformément aux engagements pris dans le cadre du programme de réforme internationale et aux principes de bonnes pratiques.
- Le membre a mis en place un système de retour d'expérience qui garantit que ses efforts bilatéraux et multilatéraux sont harmonisés et complémentaires et, dans la mesure du possible, se renforcent mutuellement, concourant à sa politique globale de coopération pour le développement.
- Les décisions en matière d'intervention et de financement sont étayées par des évaluations conjointes de l'efficacité des entités multilatérales, comme celles du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales, et elles autorisent une certaine flexibilité et une programmation adaptable à l'appui de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

⁷ Les quatre principes sont : Appropriation par les pays ; ciblage sur les résultats ; partenariats inclusifs ; transparence et responsabilité mutuelle.

III.2 Autres partenaires au développement bilatéraux

Le membre recherche et soutient des partenariats qui permettent de renforcer la confiance, de mobiliser des savoir-faire et d'accroître l'impact de la coopération pour le développement.

- Le membre renforce la confiance entre les partenaires au développement en contribuant à mettre en place une compréhension commune du mode de fonctionnement de chaque partenaire et de la manière d'obtenir des résultats en matière de développement durable.
- Le membre s'engage dans des partenariats avec d'autres fournisseurs bilatéraux qui stimulent la complémentarité, mettent à profit l'expertise, les ressources et l'expérience de chaque partenaire et accroissent le volume, l'impact et la portée des efforts de coopération pour le développement.
- Le membre noue des partenariats de coopération trilatérale, qui facilitent les échanges et renforcent les capacités de chaque partenaire.
- Le membre donne la priorité aux approches fondées sur des programmes et à la programmation conjointe avec d'autres partenaires au développement, et utilise dans toute la mesure du possible des stratégies de financement multi-donneurs, des activités conjointes de sensibilisation et des analyses communes.

III.3 Entités infranationales dans les pays fournisseurs

Le membre permet à ses entités infranationales de s'engager dans une coopération efficace au service du développement.

- Le membre apporte un soutien et des conseils aux entités infranationales afin que la coopération pour le développement décentralisée respecte les principes de l'efficacité de la coopération pour le développement, apporte une valeur ajoutée en mobilisant une expertise et des ressources infranationales adaptées au contexte local des pays partenaires, et repose sur des partenariats et un apprentissage mutuel. Le membre encourage les entités infranationales à s'aligner sur un cadre national de développement unique.

III.4 Société civile

Le membre met à profit et encourage le rôle indépendant de la société civile aussi bien internationale que nationale et locale dans toute sa diversité en tant que source d'expertise, de ressources et de services, et que canal de représentation, et il œuvre en faveur de l'espace dédié à la société civile dans les pays partenaires.

- Les efforts déployés par le membre pour soutenir et associer la société civile, l'inciter à rendre des comptes, et promouvoir et protéger l'espace civique sont conformes aux valeurs et principes du CAD⁸.

⁸ Les examens par les pairs s'appuieront sur la définition des organisations de la société civile retenue par l'OCDE, c'est-à-dire qu'ils incluront toutes les organisations non étatiques et sans but lucratif, en dehors de la famille, dans lesquelles les individus s'organisent pour poursuivre des intérêts communs qui relèvent du domaine public [OCDE (2010), *Société civile et efficacité de l'aide : Enseignements, recommandations et bonnes pratiques*, Pour une meilleure aide au développement, Éditions OCDE, Paris].

III.5 Secteur privé

Le membre met à profit les contributions, l'expertise et le potentiel d'innovation du secteur privé au service d'un développement durable qui profite à tous les pans de la société, y compris dans les pays les moins avancés et les pays et contextes fragiles.

- Le membre intervient sur le plan de l'action publique et au niveau opérationnel pour créer des conditions plus propices à l'activité des entreprises et accroître le volume et l'impact des investissements privés axés sur le développement déployés dans les pays partenaires et des échanges avec eux, conformément au Programme à l'horizon 2030, aux priorités nationales de développement et aux principes d'efficacité de la coopération pour le développement.
- Le membre apporte aux partenaires du secteur privé dans les pays partenaires un soutien financier et une aide au renforcement des capacités – y compris à travers le transfert de connaissances et de technologies – qui s'appuient sur une solide compréhension du contexte national et des obstacles au développement du secteur privé et qui se concentrent sur les micro, petites et moyennes entreprises.
- Le membre renforce le dialogue et la coordination entre les parties prenantes afin de maximiser la contribution du secteur privé au développement durable.

III.6 Établissements de recherche et milieux universitaires

Le membre soutient l'instauration d'un environnement propice à la recherche, y compris dans les pays en développement, afin de développer les connaissances et d'éclairer les politiques et les pratiques relatives aux défis du développement.

- Les partenariats avec les universités et les instituts de recherche dans le pays membre et dans les pays en développement renforcent l'écosystème de la recherche dans les pays partenaires.
- La recherche contribue à la connaissance des problèmes de développement en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les pays fragiles, les pays à revenu faible ou intermédiaire, et fournit des données factuelles, des outils et des orientations pour éclairer les politiques et les pratiques.

Fondations

A. Stratégie

Les orientations politiques, les axes et les stratégies autour desquels s'articulent la coopération pour le développement et l'aide humanitaire reposent sur une vision à long terme et sont ciblés sur des résultats clairs et recherchés. Ils sont conformes aux engagements internationaux et nationaux, y compris au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux principes et bonnes pratiques de l'action humanitaire (GHD).

A.1 Cadre d'action

- Le membre est doté d'un cadre d'action de haut niveau qui définit les résultats attendus, alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et qui permet une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour toutes ses activités de coopération pour le développement.
- La politique du membre reconnaît les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, prévoit un engagement en faveur de la cohérence des politiques au service du développement durable, définit une stratégie claire pour la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités entre les sexes et les actions visant à ne laisser personne de côté, et inclut des priorités thématiques et géographiques clairement définies qui s'appuient sur les atouts du membre.
- Le membre suit une politique d'aide humanitaire à l'échelle de l'ensemble de l'administration, dans le respect des principes GHD, des principes humanitaires et d'autres accords internationaux, à l'image des résultats du Sommet humanitaire mondial de 2016. Cette politique est ancrée dans la législation correspondante et s'accompagne d'un plan de mise en œuvre réaliste.

A.2 Orientations et base de la prise de décision

- Des orientations spécifiques sont fournies et utilisées pour intégrer des questions transversales telles que la pauvreté, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'autonomisation des femmes, les droits de la personne humaine, l'environnement et le changement climatique, ou les conflits et la fragilité.
 - Le membre expose clairement les raisons qui expliquent à quel moment s'engager aux niveaux mondial, régional ou national, et qui motivent le choix de tel ou tel canal, instrument et partenaire pour intervenir.
 - Les affectations géographiques, thématiques et sectorielles – à l'échelle du monde, de la région et des pays partenaires – sont conformes aux engagements et priorités stratégiques du membre, y compris concernant les pays dont les besoins sont les plus grands (pays les moins avancés, pays à faible revenu, petits États insulaires en développement, pays en développement sans littoral et situations de fragilité ou de conflit).
-

B. Dispositifs institutionnels

Le membre a mis en place des dispositifs à l'échelle de l'ensemble de l'administration qui sont cohérents et coordonnés, en vue de fournir une coopération pour le développement et une aide humanitaire efficaces et efficientes.

B.1 Leadership, responsabilité, complémentarité et redevabilité concernant la coopération pour le développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration

- Le membre place ses efforts de coopération pour le développement et d'aide humanitaire sous la tutelle d'une autorité qui assure le leadership et a mis en place des mécanismes de contrôle internes et externes appropriés.
- Les acteurs publics ont des mandats, des responsabilités et des obligations de reddition de compte clairs et complémentaires.
- Des informations complètes et transparentes sur les activités menées par le membre sont rendues publiques.

B.2 Ressources humaines, capacités et compétences

Le membre dispose de la diversité, de l'équilibre femmes-hommes, des compétences, des capacités d'introspection et de réflexion critique et des connaissances à tous les niveaux nécessaires pour gérer et mener à bien ses initiatives, et veille à ce que les compétences idoines soient déployées là où elles sont nécessaires.

- Le membre met en place et maintient des capacités adéquates pour atteindre ses objectifs en termes d'effectifs, de diversité, d'ancienneté, de localisation et de compétences.
- Le membre met à profit les compétences et les capacités disponibles dans l'ensemble de son système et confie aux bureaux de pays des responsabilités et des ressources appropriées, en mettant en place des incitations pour faire en sorte que les capacités soient suffisantes dans les situations de fragilité ou de crise.
- Le système de gestion des ressources humaines du membre prévoit un code de conduite et des normes éthiques, des mesures volontaristes en matière de participation du personnel et de promotion de son bien-être, y compris pour le personnel recruté localement, et se donne les moyens d'une planification stratégique des ressources humaines qui permet de former, retenir et attirer du personnel adéquat compte tenu des besoins actuels et futurs, en s'appuyant sur les compétences externes le cas échéant.

B.3 Consultation et participation des parties prenantes

Les politiques, systèmes et programmes du membre et ses efforts de sensibilisation à l'échelle mondiale sont étayés par les avis des parties prenantes, y compris des bénéficiaires.

- Le membre engage un dialogue bilatéral avec un groupe représentatif de parties prenantes extérieures, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, et donne accès à des informations pertinentes pour permettre une participation significative.
- Le membre déploie des efforts concertés afin de faire en sorte que les parties prenantes soient associées aux principaux débats d'orientation et mécanismes de gouvernance à l'échelle mondiale comme au niveau des pays.

C. Financement du développement durable

Le membre alloue et mobilise des ressources financières conformément à ses engagements internationaux et nationaux en faveur du développement durable et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

C.1 Volume et répartition de l'APD

- Le membre dispose d'une stratégie et d'un plan clairs pour atteindre le volume d'APD souhaité, conformément à ses engagements internationaux.
- La répartition de l'APD correspond aux priorités thématiques, géographiques et de partenariat du membre ; dans la mesure du possible, le financement est prévisible, flexible et pluriannuel.
- Le membre respecte les recommandations du CAD sur le déliement de l'aide et sur les conditions financières et modalités de l'aide, et se conforme aux directives du CAD pour la notification de l'aide.

C.2 Manière d'aborder le financement du développement durable

- Le membre utilise efficacement toute une panoplie d'instruments financiers publics pour soutenir la mobilisation des ressources intérieures, lutter contre la corruption et réduire les flux financiers illicites ; le membre concentre les ressources les plus concessionnelles sur ceux qui ont les besoins les plus importants et qui sont le moins à même de mobiliser d'autres ressources.
- Le membre s'attache à ce que ses ressources, soit directement, soit par l'intermédiaire de son institut de financement du développement, relèvent de stratégies de financement de l'action humanitaire, du développement et de la recherche de la paix fondées sur des données factuelles, afin de mobiliser tout l'éventail des apports financiers, en veillant à ce qu'ils n'aggravent pas les conflits, les inégalités ou l'instabilité.

C.3 Incitation à la mobilisation de financements additionnels à l'appui du développement

- Le membre propose des instruments financiers (comme des prises de participation, des garanties et des assurances, des titres de dette, des instruments mezzanine, des opérations de couverture, des dons et de la coopération technique) et des mécanismes (y compris des fonds d'investissement, des prêts syndiqués, des partenariats public-privé, des mécanismes de financement mixte et d'autres mécanismes de financement innovant) qui s'efforcent de mobiliser des financements et des capacités du secteur privé national et international afin de maximiser les résultats et l'impact sur le développement, conformément aux Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte et aux notes d'orientation pour leur mise en œuvre.
- Le membre encourage d'autres acteurs, tels que les fonds souverains et les fonds de pension, à investir dans le développement durable et collabore avec les investisseurs pour mettre en évidence les opportunités susceptibles de contribuer au développement durable.

D. Systèmes de gestion

Le membre a mis en place des procédures et mécanismes efficaces et transparents pour assurer la mise en œuvre de sa coopération pour le développement et de son aide humanitaire

D.1 Assurance qualité

Le membre procède à l'assurance de la qualité de manière à optimiser la réalisation de ses objectifs.

- Le membre contrôle la qualité de ses interventions au regard de ses orientations et des normes internationales pendant la préparation et la mise en œuvre, et si nécessaire adapte ses interventions.

D.2 Gestion des risques et diligence raisonnable

La gestion des risques opérée par le membre optimise la réalisation de ses objectifs tout en préservant l'intégrité de ses initiatives.

- Le membre met en évidence et évalue les risques pertinents (à savoir risques stratégiques, programmatiques, financiers, politiques, de sécurité ou d'atteinte à la réputation), met en œuvre des mesures correctives qui assurent un équilibre entre risques et bénéfices, et qui soient compatibles avec les objectifs institutionnels et de développement et en opère un suivi, et il communique avec les parties prenantes dans le pays et dans les pays partenaires sur les risques et les mesures correctives. Sa gestion des risques tient notamment compte de la Recommandation de l'OCDE sur la gestion du risque de corruption, de la Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, et de la Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

D.3 Adaptation et innovation

- La direction et le système interne du membre promeuvent une culture de l'expérimentation et de l'adaptation à l'évolution du paysage du développement et de l'aide humanitaire.
- Le membre possède la capacité d'introduire des innovations, d'y inciter, de les favoriser, d'en mesurer l'impact et, potentiellement, de les reproduire à plus grande échelle, dans ses politiques et programmes.

D.4 Résultats, évaluation, gestion des connaissances et apprentissage

Le membre tire les enseignements des résultats, de l'évaluation et de la recherche, en s'appuyant sur des données factuelles pour améliorer ses propres initiatives, renforcer les capacités des partenaires et promouvoir l'apprentissage dans l'ensemble du système.

- Le membre est en mesure de recenser les résultats obtenus et de déterminer où, en quoi et pour quels groupes la conjonction de ses efforts apporte une contribution à la réalisation des ODD, des plans nationaux des pays partenaires et de ses propres objectifs d'action publique et d'aide humanitaire. Des données sont tirées des systèmes nationaux et aussi désagrégées que possible afin de pouvoir suivre les progrès accomplis dans la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les inégalités et envers les populations les plus laissées de côté.
 - Dans sa coopération pour le développement, le membre *planifie et opère une gestion axée sur les résultats en matière de développement durable*. Il utilise les évaluations et les informations sur les résultats à des fins d'orientation stratégique, de reddition de comptes, de communication et de gestion adaptative des programmes,
 - Le membre conçoit des systèmes de résultats et d'évaluation gérables et fiables, et les conserve ainsi, conformément aux normes, critères, orientations et bonnes pratiques du CAD et d'autres organisations internationales.
 - Le membre facilite la circulation d'informations à l'échelle du système, en s'appuyant sur des données factuelles quantitatives et qualitatives tirées du suivi des programmes, des évaluations, de la recherche, des partenaires et d'autres sources. Il prévoit une flexibilité suffisante pour déterminer ce qui fonctionne et quels améliorations ou ajustements il est nécessaire d'apporter aux politiques, systèmes ou programmes, et favorise ainsi une culture de mesure des résultats et d'apprentissage.
 - Le membre recueille et utilise de manière stratégique les connaissances et l'expérience institutionnelles en tant qu'outil au service de la réalisation des objectifs, du renforcement de l'apprentissage systématique, de la compilation des enseignements dégagés et de la production de nouvelles connaissances et d'approches innovantes face aux enjeux.
 - Le membre soutient la capacité des pays partenaires à opérer une gestion axée sur les résultats, à évaluer efficacement les programmes, à gérer les données et à produire des statistiques.
-

Références principales

1. Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (2015), Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf.
2. Nations Unies (1992), Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>.
3. Nations Unies (2011), Déclaration d'Istanbul, Renouveau et renforcement du partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés, <https://digitallibrary.un.org/record/792251?ln=fr>.
4. Nations Unies (2014), Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) (A/RES/69/15), <https://undocs.org/fr/A/RES/69/15>.
5. Nations Unies (2015), Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/69/313), <https://undocs.org/fr/A/RES/69/313>.
6. Nations Unies (2015), Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1), <https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>.
7. Nations Unies (2016), Agenda pour l'humanité, Annexe I au Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire (A/RES/70/709), <https://undocs.org/fr/A/70/709%20>.
8. Nations Unies (2016), Cadre d'action global pour les réfugiés, Annexe I à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (A/RES/71/1), <https://undocs.org/fr/A/RES/71/1>.
9. Nations Unies (2016), L'Accord de Paris, https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf.
10. Nations Unies (2018), Pacte mondial sur les réfugiés (A/RES/73/12, Part II), www.unhcr.org/gcr/GCR_French.pdf.
11. Nations Unies (2019), Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, (A/RES/73/291), <https://undocs.org/fr/A/RES/73/291>.
12. OCDE (1978), Recommandation sur les conditions financières et modalités de l'aide, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-5006>.
13. OCDE (2008), Déclaration ministérielle de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0364>.
14. OCDE (2010), Recommandation du Conseil visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0378>.
15. OCDE (2011), Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, Quatrième forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre – 1 décembre 2011, www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

16. OCDE (2012), Recommandation du Conseil relative au Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0386>.
17. OCDE (2014), *Communiqué final de la réunion à haut niveau du CAD 2014*, www.oecd.org/dac/R%C3%89UNION%20%C3%80%20HAUT%20NIVEAU%20DU%20CAD%20December%202014.pdf.
18. OCDE (2014), Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-5015>.
19. OCDE (2016), *Communiqué final de la réunion à haut niveau du CAD 2016*, DCD/DAC(2016)11.
20. OCDE (2016), Recommandation du Conseil à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0431>.
21. OCDE (2017), Clarifications to the statistical reporting directives on in-donor refugee costs, [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2017\)35/FINAL&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2017)35/FINAL&docLanguage=En).
22. OCDE (2017), *Communiqué de la réunion du CAD à haut niveau 2017*, www.oecd.org/fr/cad/CAD-2017-Communique.pdf.
23. OCDE (2017), Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert, <https://legalinstruments.OECD.org/fr/instruments/OCDE-LEGAL-0438>.
24. OCDE (2018), Converged statistical reporting directives for the Creditor Reporting System and the annual DAC questionnaire, Chapter 1-6, <https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT%282018%29/FINAL/en/pdf>.
25. OCDE (2018), OECD DAC Blended Finance Principles for Unlocking Commercial Finance for the Sustainable Development Goals, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finance-principles/.
26. OCDE (2018), Révision de la stratégie de Relations mondiales du CAD, Aide-mémoire sur l'admission au CAD (Annexe I), DCD/DAC(2018)21/FINAL.
27. OCDE (2019), Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, <https://legalinstruments.OECD.org/fr/instruments/OCDE-LEGAL-5019>.
28. OCDE (2019), Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire : principaux piliers de la prévention et de la réponse, <https://legalinstruments.OECD.org/fr/instruments/OCDE-LEGAL-5020>.
29. OCDE (2019), Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable, <https://legalinstruments.OECD.org/fr/instruments/OCDE-LEGAL-0381>.
30. OCDE (2020), *Communiqué de la réunion à haut niveau du CAD de 2020*, DCD/DAC(2020)37/FINAL.

31. OCDE (2020), *Gestion axée sur les résultats en matière de développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/20eee248-fr>.
32. OCDE (2021), Flux totaux Tables DAC1, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE1#>.
33. OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1#>.
34. Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (2010), Évaluer la coopération pour le développement – récapitulatif des normes et standards de référence, www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/47832438.pdf.
35. Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (2019), Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations Définitions adaptées et principes d'utilisation, www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf.
36. The Grand Bargain (2016), « The Grand Bargain: a shared commitment to better serve people in need », Rapport du Secrétaire général à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, 23-24 mai 2016, Istanbul, www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/Grand_Bargain_final_22_May_FINAL-2.pdf.
37. UNESCO (1974), Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000114040_fre.page=149.

Autres références

1. Comité permanent interorganisation (2008), Directives et références civiles-militaires pour les situations d'urgence complexes (Rev. Jan 2006) www.unocha.org/sites/dms/Documents/FRENCH%20VERSION%20Guidelines%20for%20Complex%20Emergencies.pdf.
2. Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission, Journal officiel de l'Union européenne 2017/C 210/01 [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:42017Y0630\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:42017Y0630(01)).
3. Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État (2011), Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, www.pbsdialogue.org/media/filer_public/1b/38/1b38cf56-b119-42b5-aec7-1cace5c9c947/new_deal_fre.pdf.
4. Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État (2016), « Déclaration de Stockholm : Surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation », Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État www.pbsdialogue.org/media/filer_public/1e/23/1e237c73-5518-4a03-9a87-b1aa6d914d20/stockholm_declaration.pdf.
5. GAFI (2012), Recommandations du GAFI - Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, www.fatf-

- gafi.org/fr/publications/recommandationsgafi/documents/recommandations-gafi.html.
6. Good Humanitarian Donorship (GHD) Initiative (2003), Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire, www.ghdinitiative.org/assets/files/GHD%20Principles%20and%20Good%20Practice/GHD---23-Principles-French-Translation.pdf.
 7. Nations Unies (1992), Convention sur la diversité biologique, https://treaties.un.org/doc/Treaties/1992/06/19920605%2008-44%20PM/Ch_XXVII_08p.pdf.
 8. Nations Unies (1994), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, https://treaties.un.org/doc/Treaties/1996/12/19961226%2001-46%20PM/Ch_XXVII_10p.pdf.
 9. Nations Unies (2007), Directives d'Oslo : Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, Révision 1.1, <https://digitallibrary.un.org/record/770364?ln=fr>.
 10. Nations Unies (2018), Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières <https://undocs.org/fr/A/RES/73/195>.
 11. Nations Unies (2018), Pacte mondial sur les réfugiés (A/RES/73/12, Part II), www.unhcr.org/gcr/GCR_French.pdf.
 12. OCDE (1998), *DAC Guidelines for Gender Equality and Women's Empowerment in Development Co-operation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/791d5d28-en>.
 13. OCDE (2003), *Intégrer les Conventions de Rio dans la coopération pour le développement*, Lignes directrices du CAD, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276062-fr>.
 14. OCDE (2006), Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, adoptée par les ministres du Développement et de l'Environnement des pays Membres de l'OCDE, le 4 avril 2006, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/139>.
 15. OCDE (2009), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264060296-fr>.
 16. OCDE (2009), OECD (2009), « International Good Practice Principles for Country-led Division of Labour and Complementarity », *Working Party on Aid Effectiveness*, www.oecd.org/dac/effectiveness/43408412.pdf.
 17. OCDE (2010), « Annexe: Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et Programme d'action d'Accra », dans *Coopération pour le développement: Rapport 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2010-39-fr>.
 18. OCDE (2011), *La gestion de l'aide: Pratiques des pays membres du CAD*, Pour une meilleure aide au développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264060234-fr>.

19. OCDE (2012), *Evaluating Peacebuilding Activities in Settings of Conflict and Fragility: Improving Learning for Results*, DAC Guidelines and Reference Series, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264106802-en>.
20. OCDE (2012), *Vers de meilleures pratiques pour l'aide humanitaire: Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174382-fr>.
21. OCDE (2014), *Accountability and Democratic Governance: Orientations and Principles for Development*, DAC Guidelines and Reference Series, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264183636-en>.
22. OCDE (2014), *Mainstreaming Cross-cutting Issues: Seven Lessons from DAC Peer Reviews*, OECD Development Co-operation Peer Reviews, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205147-en>.
23. OCDE (2014), *Mesure et gestion axée sur les résultats dans le domaine de la coopération pour le développement, Une revue des difficultés et pratiques chez les membres et observateurs du CAD*, www.oecd.org/dac/peer-reviews/mesure%20et%20gestion%20axee%20sur%20les%20resultats.pdf.
24. OCDE (2015), « Human Resource Management in States affected by Fragility and Conflict », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 2, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jrp4lxj2h40-en>.
25. OCDE (2016), « Handbook on the OECD-DAC Gender Equality Policy Marker », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/gender-development/Handbook-OECD-DAC-Gender-Equality-Policy-Marker.pdf.
26. OCDE (2016), « Good development support in fragile, at-risk and crisis affected contexts », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 4, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm0v3s71fs5-en>.
27. OCDE (2016), *Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264256996-en>.
28. OCDE (2016), *Evaluation Systems in Development Co-operation: 2016 Review*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264262065-en>.
29. OCDE (2016), Mobiliser les citoyens 12 leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD et des travaux du Réseau des responsables de la communication du CAD, www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/12%20Lessons%20Mobiliser%20WEB.pdf.
30. OCDE (2016), *Private Sector Engagement for Sustainable Development: Lessons from the DAC*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266889-en>.
31. OCDE (2017), *Coopération pour le développement 2017: Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2017-fr>.
32. OCDE (2017), *Addressing Forced Displacement through Development Planning and Co-operation: Guidance for Donor Policy Makers and Practitioners*, OECD Development Policy Tools, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285590-en>.

33. OCDE (2018), *Reshaping Decentralised Development Co-operation: The Key Role of Cities and Regions for the 2030 Agenda*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264302914-en>.
34. OCDE (2019), « Decentralised development co-operation: Unlocking the potential of cities and regions », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 22, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/e9703003-en>.
35. OCDE (2019), *Greening Development Co-operation: Lessons from the OECD Development Assistance Committee, The Development Dimension*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/62cc4634-en>.
36. OCDE (2019), *Mettre le financement mixte au service des Objectifs de développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/2e236a6b-fr>.
37. OCDE (2020), *L'innovation au service du développement : Enseignements du Comité d'aide au développement de l'OCDE*, Objectif développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/40737e4c-fr>.
38. OCDE (2020), *Partenariat avec la société civile: 12 leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/98ee93ee-fr>.
39. OCDE/La Banque mondiale (2013), *Integrating Human Rights into Development, 2nd Edition: Donor Approaches, Experiences and Challenges*, La Banque mondiale, Washington, D.C., <http://dx.doi.org/10.1787/9789264202108-en>.
40. OCDE/PNUD (2019), *Vers une coopération pour le développement plus efficace: Rapport d'étape 2019*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr>.
41. OECD (2010), *Suivi des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires: Rapport global*, Conflits et fragilité, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264056534-fr>.
42. OECD (2018), *Multilateral Development Finance: Towards a New Pact on Multilateralism to Achieve the 2030 Agenda Together*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264308831-en>.
43. Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2019), *Les principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement*, www.oecd.org/fr/cad/efficacite/Kampala-Principles-french.pdf.
44. Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2016), Document Final de Nairobi, www.effectivecooperation.org/system/files/2020-07/OutcomeDocumentFRfinal.pdf.
45. Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2014), *Communiqué de la Réunion de haut niveau de Mexico, 16 avril 2014*, http://effectivecooperation.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/07/FRE_FinalConsensusMexicoHLMCommuniqu.pdf.
46. Poole, L. et R. Scott (2018), « Financing for stability : Guidance for Practitioners », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 11, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5f3c7f33-en>.

Annexe B. Modèle d'autoévaluation pour les examens par les pairs du CAD

Présentation

Cette autoévaluation permet [au membre] de mener une réflexion sur son approche de la coopération pour le développement. Elle apporte une contribution importante à l'examen par les pairs [du membre] mené par le CAD en mettant en évidence les bonnes pratiques et les pratiques innovantes et en signalant aux examinateurs les domaines dans lesquels [le membre] souhaite améliorer sa coopération pour le développement. Elle permet également [au membre] de notifier les progrès et les difficultés en lien avec la mise en œuvre des recommandations formulées lors du dernier examen par les pairs. D'autres informations sur [le membre] sont présentées dans son profil [ajouter l'hyperlien]. Lorsque le CAD ou ses organes subsidiaires n'ont convenu d'aucune notification spécifique, il sera demandé aux membres d'inclure des annexes faisant le point sur leur adhésion aux recommandations de l'OCDE et du CAD⁹.

L'autoévaluation sera accessible aux membres du CAD sur O.N.E. Des informations supplémentaires sur les examens par les pairs du CAD sont disponibles dans *La méthodologie des examens par les pairs réalisés par le CAD, 20121-22* [ajouter l'hyperlien].

Réalisation de l'autoévaluation

L'autoévaluation doit tenir compte des contributions de la totalité des secteurs de l'administration chargés de la formulation, la mise en œuvre ou la coordination des politiques de coopération pour le développement. Elle doit faire fond sur les éléments couverts par le *cadre d'analyse pour les examens par les pairs du CAD* [ajouter l'hyperlien].

La section consacrée au contexte doit exposer toute nouvelle évolution influant sur le contexte, la stratégie et le système des activités de coopération pour le développement menées par le membre depuis le dernier examen, et décrire les orientations pour l'avenir.

La principale section de l'autoévaluation est divisée en deux parties. La première est consacrée à cinq atouts, au plus, du [membre] - bonnes pratiques et pratiques innovantes - et à cinq domaines, au plus, dans lesquels [le membre] se heurte à des difficultés et souhaite améliorer son approche à l'appui de la réalisation des objectifs de sa coopération pour le développement¹⁰. Veuillez relier chaque thématique à une composante de l'un des piliers ou des fondements inclus dans le cadre d'analyse. Les recommandations formulées dans le

⁹ Actuellement, les recommandations récentes pour lesquelles une notification serait demandée en annexe sont : [Recommandation du Conseil à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption de 2016](#) ; [Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire \(2019\)](#) ; [Recommandation du CAD de 2019 sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix](#) ; [Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable de 2019](#) ; [Recommandation du Conseil concernant l'évaluation environnementale des projets et programmes d'aide au développement de 2020](#).

¹⁰ Le membre peut inclure plus de dix thématiques dans son autoévaluation. S'il opte pour ce choix, il doit proposer un sous-ensemble de points sur lesquels l'examen pourrait porter en priorité.

précédent examen par les pairs peuvent faciliter l'identification de ces thématiques. Pour chaque domaine, le membre doit :

- Indiquer les raisons pour lesquelles cette thématique a été choisie. Réfléchir en particulier à la mesure dans laquelle il atteint, ou n'atteint pas, ses propres objectifs, et obtient de bons résultats au regard des critères d'évaluation du cadre d'analyse s'appliquant à son contexte.
- Analyser quels sont les aspects de ses politiques, dispositifs institutionnels, initiatives de financement ou processus les plus efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, et pour quelle raison, et/ou quels sont les aspects qui rendent ces objectifs plus difficiles à atteindre et pour quelles raisons.
- Ses plans ou les orientations qu'il envisage à donner à ses travaux dans ce domaine à l'avenir.

Lorsque cela est possible, l'évaluation des obstacles et des réalisations doit être étayée par des données factuelles tirées, notamment, d'évaluations ou d'examens, de données de suivi ou d'enquêtes auprès des parties prenantes. L'autoévaluation ne doit pas faire double emploi avec les informations contenues dans le *profil* du [membre]. Veuillez inclure les hyperliens vers tout matériel (documents ou contenu multimédia) référencé et joindre la documentation non publiée.

Pour toute question concernant cette évaluation, veuillez contacter l'analyste principal de l'examen par les pairs [nom et adresse électronique].

Évaluation par le [membre] de la façon dont ses politiques, ses systèmes, ses financements et ses processus lui permettent d'atteindre efficacement et durablement des résultats sur le plan du développement par des initiatives à l'échelle mondiale et nationale, son engagement auprès des pays partenaires et ses partenariats.

A. Changements récents survenus dans le contexte de la coopération pour le développement du [membre]

Veillez indiquer votre réponse ici (1 500 mots maximum).

B.1 Bonnes pratiques et pratiques innovantes (500-800 mots chacun)

Thématique 1 : [Veillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents essentiels pour la réussite
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés afin de tirer parti de cet atout

Thématique 2 : [Veillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents essentiels pour la réussite
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés afin de tirer parti de cet atout

Thématique 3 : [Veillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents essentiels pour la réussite
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés afin de tirer parti de cet atout

Thématique 4 : [Veuillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veuillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veuillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents essentiels pour la réussite
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés afin de tirer parti de cet atout

Thématique 5 : [Veuillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veuillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veuillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents essentiels pour la réussite
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés afin de tirer parti de cet atout

B.2 Défis et opportunités (500-800 mots chacun)

Thématique 6 : [Veuillez indiquer un bref intitulé pour le domaine], qui couvre [veuillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veuillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents essentiels pour la réussite
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés pour favoriser une amélioration

Thématique 7 : [Veuillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veuillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veuillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents qui limitent les progrès
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés pour favoriser une amélioration

Thématique 8 : [Veuillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veuillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veuillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents qui limitent les progrès
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés pour favoriser une amélioration

Thématique 9 : [Veuillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veuillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veuillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents qui limitent les progrès
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés pour favoriser une amélioration

Thématique 10 : [Veuillez donner un bref intitulé à chaque domaine], qui couvre [veuillez indiquer le pilier ou le fondement correspondant du cadre d'analyse] :

Veuillez insérer votre réponse ici.

- i) Raison ayant présidé au choix
- ii) Analyse des aspects sous-jacents qui limitent les progrès
- iii) Plans ou travaux futurs envisagés pour favoriser une amélioration

Merci de suivre la structure ci-dessus pour soumettre des informations supplémentaires.

C. Informations complémentaires et recommandations formulées dans le précédent examen par les pairs

Veuillez indiquer toute autre information que vous souhaitez porter à l'attention de l'équipe chargée de l'examen, notamment des liens vers de la documentation qui serait utile aux fins de l'examen. À moins que le sujet n'ait été abordé dans l'une des thématiques sélectionnées, cette partie doit également inclure des informations sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des recommandations du précédent examen par les pairs, ou expliquer pourquoi une recommandation donnée ne s'applique plus.

Veuillez insérer votre réponse ici.

D. Contact

Veuillez indiquer les coordonnées de la personne procédant à l'autoévaluation, ainsi que les noms de tous les organismes et organisations ayant été consultés lors de sa réalisation.

Veuillez insérer votre réponse ici.

E. Annexes

Veillez inclure les éléments suivants en annexe ou dans un hyperlien :

- Politique et stratégie les plus récentes en matière de coopération pour le développement
- Rapport(s) annuel(s)
- Organigramme et informations sur les ressources humaines par site (services centraux, étranger) et par sexe, grade et spécialité si possible, et sur les détachements le cas échéant.
- Liste d'abréviations
- Mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de 2016 à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption (le Secrétariat est chargé d'indiquer si d'autres mises à jour concernant la mise en œuvre des recommandations sont nécessaires).

Annexe C. Modèle pour l'évaluation par les partenaires

Présentation

Les examens par les pairs du CAD mettent à profit une grande diversité de sources pour leur analyse, notamment des évaluations du membre examiné réalisées par ses partenaires clés. Les évaluations des partenaires contribuent à mettre au jour les points forts du membre et les domaines de son système de coopération pour le développement qui pourraient être améliorés, elles complètent utilement les informations reçues par l'équipe chargée de l'examen de la part du membre lui-même. Les réflexions qu'elles contiennent, associées à l'autoévaluation du membre, aideront l'équipe chargée de l'examen à cibler le champ d'application et la portée de l'examen.

Votre évaluation livrera des informations essentielles à l'équipe chargée de l'examen. Son contenu sera mis à la disposition de l'équipe chargée de l'examen par les pairs, composée de deux examinateurs (deux autres membres du CAD) et du Secrétariat du CAD, ainsi que d'observateurs éventuels participant à l'examen. L'équipe chargée de l'examen ne communiquera pas directement les évaluations des partenaires au membre examiné, ni ne les citera directement dans le rapport d'examen sans leur accord préalable.

Réalisation de l'évaluation par les partenaires

Nous souhaiterions que les réponses portent au minimum sur chacune des questions ci-dessous. Si votre organisation souhaite faire part de réflexions supplémentaires, veuillez les joindre ou les inclure au présent document lorsque vous soumettrez votre évaluation au Secrétariat. Lorsque vous rédigerez votre réponse, vous pourrez réfléchir aux différents éléments couverts par le *cadre d'analyse pour les examens par les pairs du CAD* [[hyperlien](#)] - qui expose les normes au regard desquelles les membres du CAD sont examinés - ainsi qu'aux progrès accomplis en direction des *recommandations formulées lors du précédent examen par les pairs* [[hyperlien](#)].

Pour toute question concernant cette évaluation, veuillez contacter [l'analyste principal]

Évaluation des politiques, des partenariats et des pratiques du [membre] en matière de coopération pour le développement

Lorsque vous complétez les sections ci-dessous, veuillez être aussi concret que possible, par exemple, en fournissant des exemples spécifiques et en incluant une description de ce que chaque point signifie pour votre organisation lorsqu'elle coopère avec le membre examiné.

A. La relation de votre organisation avec le [Membre]

Veuillez décrire la nature de la collaboration de votre organisation avec le [membre], notamment la façon dont il finance vos activités et noue avec vous un dialogue, le cas échéant.

Veuillez insérer votre réponse ici.

B. Points forts du [membre]

D'après votre expérience, quels sont les principaux points forts de la coopération pour le développement du [membre] ? Comment chacun de ces points forts soutient-il vos travaux en tant que partenaire ? Comment permettent-ils au [membre] d'atteindre des résultats efficaces et durables au regard du développement ?

Veillez insérer votre réponse ici.

C. Domaines dans lesquels le [membre] pourrait s'améliorer

Merci de nous faire part de vos réflexions sur les difficultés que vous rencontrez lors de votre collaboration avec le [membre]. Existe-t-il des domaines spécifiques dans lesquels le [membre] pourrait améliorer sa coopération pour le développement et sa capacité à nouer un partenariat efficace avec vous ? Veuillez inclure des exemples illustrant l'impact du mode de fonctionnement actuel du [membre].

Veillez insérer votre réponse ici.

D. Contact

Veillez indiquer les coordonnées de la personne procédant à cette évaluation, ainsi que les noms de tous les organismes et organisations y ayant contribué.

Veillez insérer votre réponse ici.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de réaliser cette évaluation.

Annexe D. Modèle de réponse de la direction

Recommandation	Acceptée : (Oui/en partie/non)	Action prévue pour sa mise en œuvre (Si aucune action n'est prévue, veuillez expliquer pourquoi)	Calendrier
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			